

Octobre 2021

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Septembre 2021 : la pénurie de puces s'accroît et paralyse le commerce automobile

En septembre 2021, 12 588 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 16 % par rapport à septembre 2020. Il s'agit du quatrième recul consécutif. Comme les mois précédents, il s'explique par la pénurie de semi-conducteurs et par l'attentisme des ménages lié aux mutations de l'usage de la voiture. Comparé à septembre 2019 et à septembre 2018, le repli des immatriculations est respectivement de 3 % et de 5 %. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs se sont accrus de 5 % par rapport à la période de septembre 2019 à septembre 2020, marquée par la chute des ventes lors du 1<sup>er</sup> confinement, mais ont reculé de 5 % par rapport à la période de septembre 2018 à septembre 2019.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté 54 % des immatriculations du mois de septembre. Elles n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire, en recul de 23 % par rapport à septembre 2020 et de 18 % par rapport à septembre 2019.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a baissé de 15 % en septembre. Sur un an, ses ventes se sont accrues de 13 %.

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Septembre 2021

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 608	1 438	386	974	1 333	6 739
Cyclomoteur	286	162	54	82	239	823
Motocycle	281	137	51	95	166	730
Voiturette	38	25	10	23	30	126
Remorque légère et caravane	194	135	60	99	103	591
VASP léger	247	124	48	35	151	605
Autobus et autocar	31	8	-	-	3	42
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	840	380	99	155	364	1 838
Camion	27	12	3	23	12	77
Tracteur routier	53	33	10	19	75	190
Semi-remorque	28	19	21	14	23	105
Remorque lourde	1	2	2	7	1	13
VASP lourd	15	3	-	5	2	25
Tracteur agricole	92	97	96	73	101	459
Engin agricole (autre que tracteur)	40	54	53	43	35	225
<b>Ensemble</b>	<b>4 781</b>	<b>2 629</b>	<b>893</b>	<b>1 647</b>	<b>2 638</b>	<b>12 588</b>

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

# 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

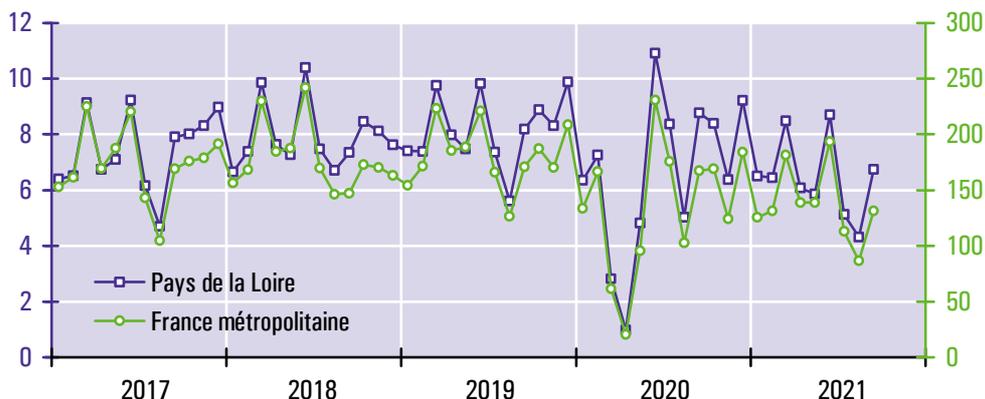
En septembre 2021, 6 739 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 23 % par rapport à septembre 2020, supérieure de deux points à celle observée en France métropolitaine (-21 %). En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont diminué de 0,16 % dans la région et de 0,15 % dans l'Hexagone.

La chute des immatriculations, observée depuis quatre mois, s'explique principalement par la pénurie mondiale des puces électroniques, touchant les chaînes de production automobile et qui a entraîné un doublement des délais de livraison (six mois actuellement contre trois mois en temps normal). Les tensions sur le marché des semi-conducteurs sont dues au bond de la demande d'équipements électroniques. Liées pendant l'épidémie de Covid-19 à l'explosion du télétravail, elles s'expliquent aujourd'hui par la forte reprise économique mondiale.

La crise automobile tient aussi à des facteurs structurels liés à l'avenir du secteur. Les ménages se détournent progressivement du marché du véhicule neuf, redoutant la fin des moteurs thermiques d'ici 2035 en Europe. Ils craignent également les limitations de la circulation des voitures en ville et la baisse de leur valeur qui en découlerait sur le marché de l'occasion.

Le prix record des carburants joue également un rôle en arrière plan, incitant les ménages et les sociétés à se tourner vers les motorisations hybrides et électriques. Ces dernières ont représenté le mois dernier 45 % des ventes de voitures neuves en Pays de la Loire, contre 22 % en septembre 2020.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

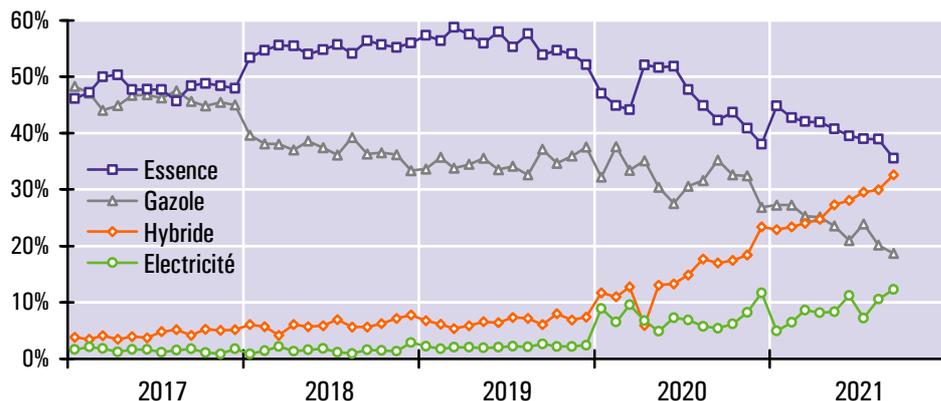
	Septembre 2021			Octobre 2020 à sept. 2021		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	2 608	39 %	- 23 %	32 106	39 %	+ 0,4 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 438	21 %	- 24 %	16 424	20 %	- 0,3 %
<b>Mayenne (53)</b>	386	6 %	- 34 %	5 243	6 %	- 2 %
<b>Sarthe (72)</b>	974	14 %	- 23 %	12 118	15 %	- 2 %
<b>Vendée (85)</b>	1 333	20 %	- 19 %	16 346	20 %	+ 1 %
<b>Essence</b>	2 394	36 %	- 35 %	33 492	41 %	- 18 %
<b>Gazole</b>	1 260	19 %	- 59 %	21 045	26 %	- 24 %
<b>Hybride</b>	2 199	33 %	+ 48 %	20 392	25 %	+ 111 %
<b>Électricité</b>	826	12 %	+ 74 %	7 200	9 %	+ 65 %
<b>Autres motorisations</b>	60	1 %	+ 5900 %	108	0 %	- 37 %
<b>Personnes morales</b>	3 528	52 %	- 24 %	42 217	51 %	+ 5 %
<b>Personnes physiques</b>	3 211	48 %	- 22 %	40 020	49 %	- 5 %
<b>Ensemble</b>	6 739	100 %	- 23 %	82 237	100 %	- 0,2 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de septembre 2021 et celles de septembre 2020

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

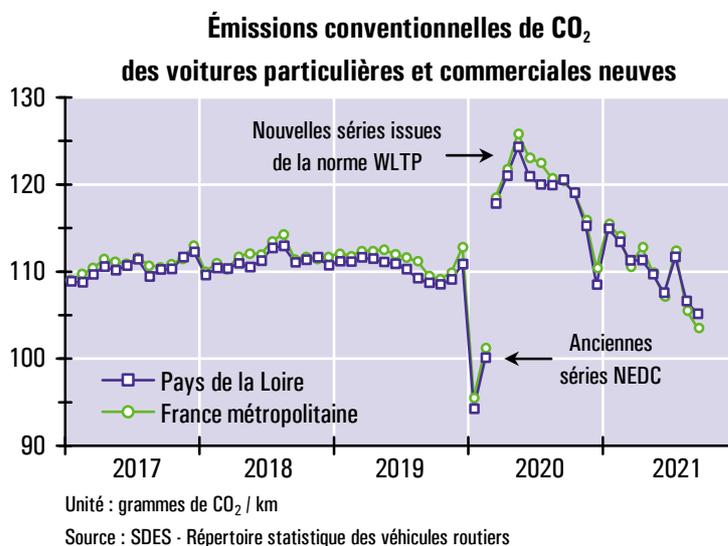
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves sont désormais basées sur le cycle de mesure WLTP, plus proche des conditions réelles de circulation que l'ancienne norme NEDC. En septembre 2021, elles se sont élevées en moyenne à 105,1 grammes par kilomètre dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 13 % par rapport à septembre 2020.

La baisse des émissions depuis un an et demi provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO<sub>2</sub> des véhicules.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

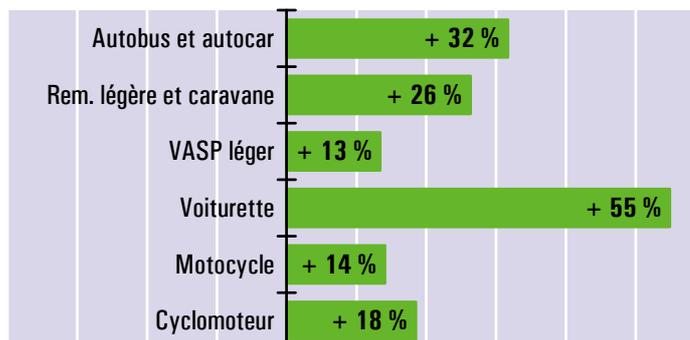
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de septembre ont diminué de 4,0 % par rapport au même mois de 2020. En revanche, sur les douze derniers mois, les six catégories de véhicules sont en forte croissance car les ventes s'étaient effondrées en 2020 en raison de la fermeture des concessions lors du premier confinement.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont diminué de 15 % par rapport à septembre 2020. 83 % d'entre-elles sont des camionnettes. En année glissante, seules les remorques lourdes sont en recul. Les ventes ont progressé de 13 % par rapport à la période d'octobre 2019 à septembre 2020 et ont reculé de 1 % par rapport à la période d'octobre 2018 à septembre 2019.

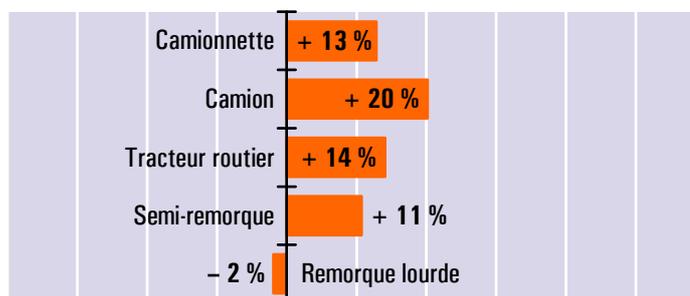
Le segment des tracteurs agricoles a augmenté de 12 % en cumul annuel, enregistrant en septembre un 8<sup>ème</sup> mois consécutif de croissance. Les ventes d'autres engins agricoles ont certes rebondi en septembre (+ 22 %) mais demeurent en fort recul sur douze mois (- 34 %). Dans des volumes plus faibles, le segment des VASP lourds s'est accru de 28 % en année glissante.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

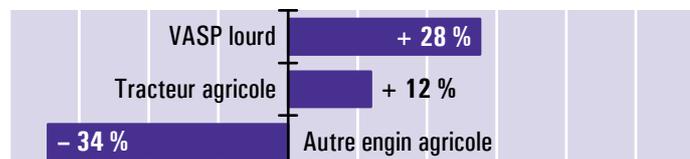
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (octobre 2020 à septembre 2021) et celles des mêmes mois un an auparavant (oct. 2019 à sept. 2020)  
 Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

### Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :  
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025  
© DREAL 2021